

## AVIS DE VACANCE DE POSTES

MINISTÈRE DE LA SANTÉ,  
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

---

### **Avis de vacance d'un poste d'adjoint des cadres hospitaliers devant être pourvu au choix**

NOR : *SJSH0840354V*

Un poste d'adjoint des cadres hospitaliers, à pourvoir au choix, en application du 3° de l'article 7 du décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 modifié portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière, est vacant à la maison de retraite de Saint-Laurent-des-Autels (Maine-et-Loire).

Peuvent faire acte de candidature les adjoints administratifs hospitaliers et les permanenciers auxiliaires de régulation médicale des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 et justifiant de neuf années de services publics.

Les demandes devront être adressées, par écrit (le cachet de la poste faisant foi), au directeur de la maison de retraite, 5, place des Alouettes, 49270 Saint-Laurent-des-Autels, dans le délai d'un mois à compter de la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel*.